

# Sarcelle d'été // *Anas querquedula*



Sarcelle d'été © Samuel Maas

## Statut

Nicheur très rare, migrateur et hivernant en Franche-Comté

Menace		Protection nationale	Directive Oiseaux	Déterminant ZNIEFF	ORGFH
UICN France	UICN Franche-Comté				
VU	CR (critère D)	chassable	Annexe II, 1	oui	2

## Répartition et populations

En France, la Sarcelle d'été se répartit principalement dans les grandes zones d'étangs d'intérieur (Dombes, Forez et Champagne humide), ainsi que sur les marais littoraux (estuaire de la Loire et Nord de la France) pour une population forte de 250-300 couples. En Suisse, l'espèce est rarissime et au bord de l'extinction.

En Franche-Comté, la Sarcelle d'été est principalement observée suivant les principaux systèmes hydrographiques (Doubs, Saône, Ognon…), zones de marais (bassin du Drugeon) ou encore d'étangs (Bresse et Trouée de Belfort notamment). En période de migration elle fréquente un grand nombre de sites de toute nature à toute altitude (prairies inondées, étangs, mortes, marais, lacs), mais seuls quelques-uns retiennent des couples annuellement.

Des preuves récentes de reproduction proviennent du Jura en Bresse (4-7 couples en 2008) et de la vallée de l'Ognon (1 couple), du haut Doubs (bassin du Drugeon et lac de Remoray, pour moins de 5 couples annuellement) et de Haute-Saône en 2004 (1 couple). Annuellement, l'effectif ne dépasse donc guère la dizaine de couples annuellement répartis en deux pôles que sont les marais et plans d'eau du haut Doubs et les étangs de la Bresse. L'enquête sur les anatidés nicheurs en 2010 a révélé la présence de 6 couples minimum dans la région, sur les deux secteurs précités mais également sur un marais de la vallée de la Saône.

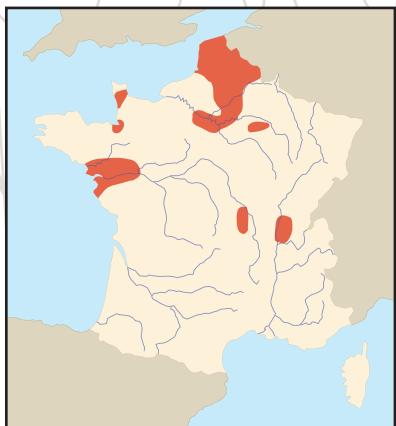
## Habitat et écologie

Inféodée comme la plupart des anatidés aux zones humides, la Sarcelle d'été niche principalement dans les marais (RN de Remoray), les étangs, souvent de faibles superficies (cas de la Bresse), ainsi que dans les prairies humides ou inondables, le long des cours d'eau (vallée de la Saône) et dans les carrières (exemple de Pagney dans le Jura).

Sur ces sites de reproduction, la végétation palustre doit être dense et variée, lui permettant, ainsi de se dissimuler au sein de cet habitat : phragmitaies, caricaies et scirpaies. Il semblerait que la présence de grand hélophytes conditionnerait la survie des jeunes.

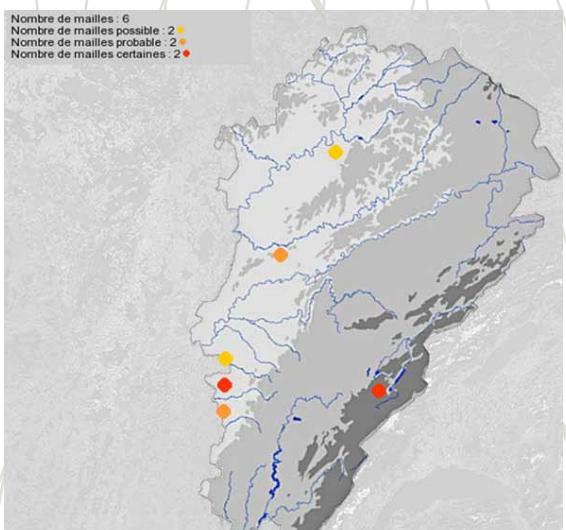
Contrairement à la Sarcelle d'hiver (*Anas crecca*), elle affectionne davantage les espaces ouverts tels que les marais en bordure de lac ou les prairies inondées.

La migration prénuptiale est nettement plus importante que celle d'automne, et se déroule principalement en mars et avril. La reproduction s'étale de la mi-avril à juillet et il est difficile d'obtenir un indice de reproduction car l'espèce est très discrète. Il arrive cependant d'observer la femelle avec ses poussins. La migration post-nuptiale débute fin-août jusque fin-octobre.

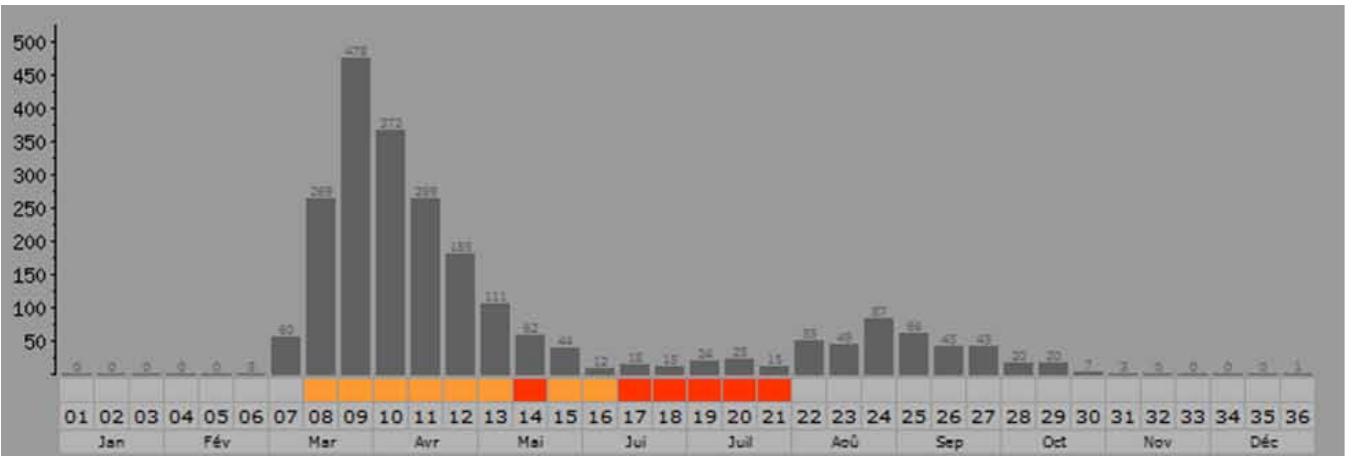


Nidification de l'espèce en France  
© Nouvel inventaire des oiseaux de France  
Delachaux et Niestlé - 2008

Répartition de la Sarcelle d'été en Franche-Comté en période de nidification (Atlas 2009-2012)



# Sarcelle d'été // *Anas querquedula*



Phénologie de la Sarcelle d'été en Franche-Comté

## Menaces et priorités de conservation

Comme la plupart des espèces liées aux zones humides, la préservation de son habitat de reproduction est essentielle. De fait, le drainage, la mise en culture, l'intensification des pratiques piscicoles et agricoles ainsi que la fauche précoce sont autant d'activités néfastes.

Les aménagements des étangs et le tourisme peuvent conduire à un dérangement lors des périodes de reproduction.

Les prélèvements cynégétiques peuvent affecter le maintien des populations (prélèvements, ouverture précoce, saturnisme…).

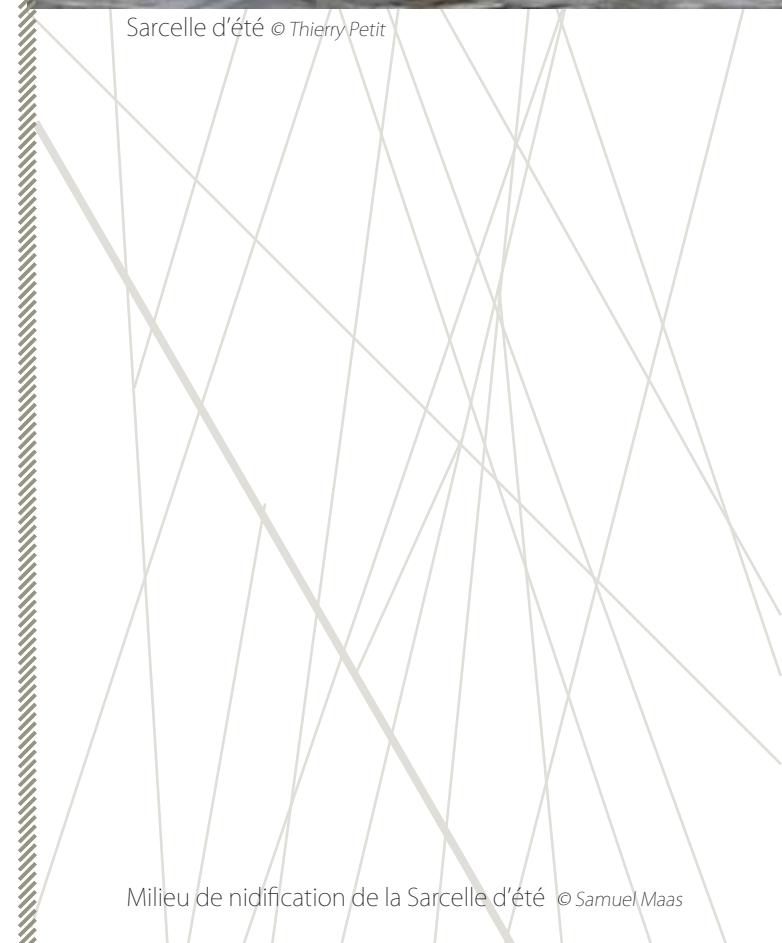
Migratrice transsaharienne, la protection de ses sites d'hivernage et de migration est également nécessaire au maintien des populations.

Au niveau régional, l'essentiel de la population se situe en Zone de protection spéciale du réseau Natura 2000 (Bresse jurassienne, vallée du Drugeon), en Réserve naturelle (Lac de Remoray) ou en zone conservée (sablière de Pagney). L'étang de Vy-le-Ferroux (Haute-Saône) reste néanmoins en dehors de ce type de mesures dédiées.

Rédaction : Isabelle Leducq et Marc Giroud – mise à jour : février 2010



Sarcelle d'été © Thierry Petit



Milieu de nidification de la Sarcelle d'été © Samuel Maas

